première obligation qui consiste à défendre la population du pays: ils doivent avoir la conviction que les mesures de désarmement sont satisfaisantes à ce point de vue.

Au sujet de la discussion en cours à la Commission politique, je tiens à souligner la déclaration modérée, nette et confiante parlaquelle l'éminent représentant des États-Unis a ouvert le débat. Je n'examinerai pas dans le détail, pour le moment, les proposi-tions des États-Unis, bien que je sois heureux de ce qu'elles apportent à nos négociations. Comme l'a fait observer M. Lodge, on développera d'autres points de ces propositions au sous-comité; je ferai simplement remarquer qu'aux yeux de la délégation canadienne, les propositions des États-Unis marquent un grand progrès dans la marche des négociations. Nous n'y voyons pas un programme de désarmement rigide et détaillé, mais un vaste exposé de la position des États-Unis, lequel, présenté avec un réalisme qui tient compte de la conjoncture actuelle, peut servir de base à de nouvelles négociations.

Comme la délégation du Canada l'affirmait au cours de la discussion générale inaugurant la présente session de l'Assemblée, nous sommes disposés à accorder une attention minutieuse et objective aux dernières propositions soviétiques. Je le répète, nous approuvons, dans ce qu'elle comporte jusqu'ici, la nouvelle attitude soviétique à l'égard de l'inspection aérienne, même si l'utilisation restreinte de la photographie aérienne envisa-gée par l'URSS pose de graves difficultés, dont la perpétuation du partage de l'Alle-magne. L'Union sovétique propose toujours l'interdiction absolue des engins nucléaires même si, de l'aveu explicite de la délégation soviétique elle-même, la technique ne permet pas à l'heure actuelle de contrôler par une inspection complète et satisfaisante le respect de cette interdiction. En passant, quand on sait comment l'URSS s'est attaquée aux intentions pacifiques et à la bonne soi des puissances de l'Ouest, il est étonnant et difficile d'admettre qu'elle puisse espérer que ces puissances consentent à appliquer sans conditions une interdiction impossible à contrôler.

## Explosions nucléaires

Envisageons maintenant un aspect de la question du désarmement qui préoccupe, angoisse même, plusieurs peuples: les effets des radiations atomiques, les conséquences des explosions nucléaires expérimentales. Dans son intervention, au cours du débat inaugurant la présente session de l'Assem-blée, le ministre des Affaires étrangères de Norvège a proposé que soit créé aux Nations Unies un système d'inscription des expériences nucléaires. Les observations émouvantes que l'éminent représentant du Japon a faites à la Commission politique au cours du présent débat n'ont pas été sans soulever l'inquiétude et la sympathie, Le représentant du Royaume-Uni a également abordé cette question. Il a proposé que le sous-comité du désarmement

étudie la possibilité de réaliser l'accord sur une restriction des expériences nucléaires faisant ou ne faisant pas partie d'un proramme de désarmement. Le représentant de l'URSS nous a aussi saisis d'une proposition portant sur la cessation des expériences relatives aux engins nucléaires.

lors

ions

nort

ncor

Da

itie :

nesu

elon

nenta

nvito omi

vec

ans

e pr

es ra

esur rait

one o

`omi

ır la

ent

alva

es G

u'ils

gu

rése,

faire

d≟mo

in tég dema

des p

 $\mathbf{q}_{\mathrm{Dm_{I}}}$ 

ment

1sse

pq

su

fac

ssic

dins

Strie

la Fi

**se** ita

**n** ère

pour

La délégation du Canada a fait à ce sujet les observations que nous avions formulées en séance plénière au cours du débat du 5 décembre; notre position est celle que nous exposions alors. Il serait peu réaliste de proposer l'interdiction immédiate de toutes ces expériences; cependant, après avoir pesé les meilleurs témoignages scientifiques que nous avons pu obtenir, lesquels ne sont sans doute ni complets ni concluants, nous en sommes venus à croire que l'ONU doit faire une étude sérieuse et minutieuse de toute la question. L'an dernier, l'Assemblée a créé un Comité scientifique, pour l'étude des radiations atomiques ayant pour fonction d'ob-server de près l'intensité des radiations, leurs effets sur l'être humain et son milieu. Co comité, comptons-nous, jouera un rôle im-portant en accumulant les données qui lu sont fournies, en les analysant et en les ap préciant. Il pourrait bien nous valoir des conclusions objectives, scientifiquement valables, et par là aider tous les intéressés à & garder de décisions et d'actes qui risqueraient de devenir préjudiciables.

Tout accord sur les expériences nucléaires devra s'inspirer des deux considération suivantes: en premier lieu, la nécessité d'ac cumuler une documentation sûre et précis sur les effets des expériences établis scienti fiquement et objectivement; en second l'en la nécessité de pourvoir aux besoins de la défense dans un monde dangereusement divisé.

Dans notre intervention à l'Assemblée nous avons exprimé l'espoir que les pay intéressés pourraient s'entendre sur les limite en decà desquelles il fallait maintenir radioactivité engendrée par les explosion expérimentales, en une période convenue Selon une des recommandations contenue dans le projet de résolution dont je viens de parler, la Commission du désarmement et son sous-comité accorderaient sans tarde leur attention à toute la question des mesure à prendre pour faire cesser ou pour restrein dre les explosions expérimentales.

Cependant, un autre projet de résolution dont la Commission est saisie vise seulemen l'inscription préliminaire des explosions nucle aires; il s'agit de la proposition présentée e séance plénière par le ministre norvégien de Affaires étrangères. La résolution a été in scrite au nom de la Norvège, du Japon et dan de Canada.

Cette proposition s'inspire du princip dans selon lequel instituer à l'égard des explosion nucléaires les mesures actuellement possibles vaut mieux que de ne rien faire parce qu'un action de plus grande portée serait irréalise ble Si une proposition de ce genre pouvait aboutil litre

56 AFFAIRES EXTÉRIEURES